



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 6

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**ZAC "Marc Seguin" - Ilot "Bénigne Joly" - Désaffectation et déclassement du domaine public métropolitain - Cession à la Ville de Dijon**

Il est rappelé que par délibération du 14 septembre 2023, le Bureau métropolitain a décidé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public des anciennes voies de desserte de la précédente halle des Grésilles situées dans l'îlot "Bénigne Joly", d'une superficie de l'ordre de 1 990 m<sup>2</sup>.

Cette délibération est intervenue dans le cadre de la cession future au profit de Grand Dijon Habitat (GDH) des emprises concernées par le site de projet n°6 inscrit au PLUi-HD, destiné à une opération d'habitat s'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de changement du quartier des Grésilles.

L'enquête publique de déclassement s'est déroulée du 16 au 30 octobre 2023 inclus, conformément aux modalités fixées par les articles R.141-4 et suivants du code de la voirie routière, complétées par une parution dans la presse locale.

Aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête, ni formulée auprès de Monsieur le Commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable au déclassement du domaine public métropolitain de la totalité des emprises selon le plan ci-annexé.

Aussi, il est proposé de désaffecter et de déclasser les anciennes voies de desserte, d'une superficie de l'ordre 1 990 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération et afin de permettre sa réalisation, la Ville de Dijon a décidé par délibération du 19 juin 2023 de céder à GDH les emprises correspondant à la voirie et à l'ancienne halle moyennant le montant symbolique d'un euro, dans le cadre de la convention publique d'aménagement dont la Ville de Dijon est l'autorité concédante, étant indiqué que le Service du Domaine a déterminé une valeur de 333 000 €, sans avoir pris en considération la concession d'aménagement.

Pour ces mêmes motifs, il est proposé de consentir la rétrocession des emprises voiries à titre gratuit.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** en application des dispositions de l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain des anciennes voies de desserte de la précédente halle des Grésilles, telles que représentées sur le plan joint ; à la suite de l'enquête publique intervenue du 16 au 30 octobre 2023 inclus et de l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire-enquêteur ;
- **de dire** que la désaffectation de ces anciennes voies de desserte prendra effet à compter de la suppression effective du stationnement actuel ;
- **décider** la cession de ces emprises représentant une superficie d'environ 1 990 m<sup>2</sup>, à la Ville de Dijon ;
- **dire** que cette cession interviendra à titre gratuit et par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 42                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 6 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN